

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21830068900096	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE Ville de Grimaud
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Service de Gestion Comptable de l'Esterel

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : Port Communal (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	19
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	20
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	21
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	24
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	28
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	29
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 446 247,55	8 459 620,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 986 627,55
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		9 446 247,55	9 446 247,55

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 798 862,00	2 804 032,58
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	378 062,44	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 627 108,14	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 804 032,58	2 804 032,58

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	12 250 280,13	12 250 280,13
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 194 725,00	0,00	2 525 000,00	2 525 000,00	2 525 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 797 000,00	0,00	1 946 000,00	1 946 000,00	1 946 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 205,00	0,00	16 600,00	16 600,00	16 600,00
Total des dépenses de gestion des services		4 006 930,00	0,00	4 487 600,00	4 487 600,00	4 487 600,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	119 647,55	119 647,55	119 647,55
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	765 000,00	0,00	2 813 000,00	2 813 000,00	2 813 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	270 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
022	Dépenses imprévues	97 471,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 192 401,33	0,00	7 723 247,55	7 723 247,55	7 723 247,55
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 688 120,00	0,00	1 474 000,00	1 474 000,00	1 474 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	288 000,00	0,00	249 000,00	249 000,00	249 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 976 120,00	0,00	1 723 000,00	1 723 000,00	1 723 000,00
TOTAL		7 168 521,33	0,00	9 446 247,55	9 446 247,55	9 446 247,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 446 247,55
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 390 000,00	0,00	6 950 000,00	6 950 000,00	6 950 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des recettes de gestion des services		6 392 000,00	0,00	8 456 000,00	8 456 000,00	8 456 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 392 000,00	0,00	8 456 000,00	8 456 000,00	8 456 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 620,00	0,00	3 620,00	3 620,00	3 620,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 620,00	0,00	3 620,00	3 620,00	3 620,00
TOTAL		6 395 620,00	0,00	8 459 620,00	8 459 620,00	8 459 620,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	986 627,55
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 446 247,55
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 719 380,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	973 500,00	373 548,21	843 000,00	843 000,00	1 216 548,21
21	Immobilisations corporelles	534 000,00	1 395,00	323 500,00	323 500,00	324 895,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	465 000,00	3 119,23	558 000,00	558 000,00	561 119,23
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 972 500,00	378 062,44	1 724 500,00	1 724 500,00	2 102 562,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	70 742,00	70 742,00	70 742,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	70 742,00	70 742,00	70 742,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 972 500,00	378 062,44	1 795 242,00	1 795 242,00	2 173 304,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 620,00	0,00	3 620,00	3 620,00	3 620,00
041	Opérations patrimoniales (4)	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 620,00	0,00	3 620,00	3 620,00	3 620,00
TOTAL		1 992 120,00	378 062,44	1 798 862,00	1 798 862,00	2 176 924,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	627 108,14
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 804 032,58
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	75 862,00	75 862,00	75 862,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	75 862,00	75 862,00	75 862,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	256 742,02	0,00	1 005 170,58	1 005 170,58	1 005 170,58
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		256 742,02	0,00	1 005 170,58	1 005 170,58	1 005 170,58

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		256 742,02	0,00	1 081 032,58	1 081 032,58	1 081 032,58
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 688 120,00		1 474 000,00	1 474 000,00	1 474 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	288 000,00		249 000,00	249 000,00	249 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	16 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 992 120,00		1 723 000,00	1 723 000,00	1 723 000,00
TOTAL		2 248 862,02	0,00	2 804 032,58	2 804 032,58	2 804 032,58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 804 032,58
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 719 380,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 525 000,00		2 525 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 946 000,00		1 946 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 600,00		16 600,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	119 647,55	0,00	119 647,55
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 813 000,00	249 000,00	3 062 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	300 000,00		300 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 474 000,00	1 474 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		7 723 247,55	1 723 000,00	9 446 247,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 446 247,55
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	3 620,00	3 620,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 216 548,21	0,00	1 216 548,21
21	Immobilisations corporelles (6)	324 895,00	0,00	324 895,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	561 119,23	0,00	561 119,23
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	70 742,00		70 742,00
Dépenses d'investissement – Total		2 173 304,44	3 620,00	2 176 924,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	627 108,14
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 804 032,58
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 000,00		6 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 950 000,00		6 950 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500 000,00		1 500 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 620,00	3 620,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	8 456 000,00	3 620,00	8 459 620,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	986 627,55
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 446 247,55
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	75 862,00	0,00	75 862,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		249 000,00	249 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 474 000,00	1 474 000,00
	Recettes d'investissement – Total	75 862,00	1 723 000,00	1 798 862,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 005 170,58
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 804 032,58
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 194 725,00	2 525 000,00	2 525 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	320 000,00	230 000,00	230 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	65 000,00	70 000,00	70 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6066	Carburants	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6132	Locations immobilières	25 000,00	33 000,00	33 000,00
6135	Locations mobilières	56 000,00	55 000,00	55 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	32 000,00	45 000,00	45 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	760 000,00	760 000,00	760 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	100 000,00	200 000,00	200 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	40 000,00	40 000,00
6161	Multirisques	66 100,00	45 000,00	45 000,00
617	Etudes et recherches	80 000,00	35 000,00	35 000,00
618	Divers	105 000,00	143 000,00	143 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	300 000,00	400 000,00	400 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	35 000,00	38 000,00	38 000,00
6228	Divers	62 000,00	108 000,00	108 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6237	Publications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	20 000,00	20 000,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	16 000,00	30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6282	Frais de gardiennage	10 000,00	10 000,00	10 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	160 000,00	160 000,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	5 000,00	8 000,00	8 000,00
63512	Taxes foncières	30 625,00	5 000,00	5 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 797 000,00	1 946 000,00	1 946 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	297 000,00	250 000,00	250 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6313	Participat° employeurs format° continue	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	680 000,00	800 000,00	800 000,00
6412	Congés payés	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6413	Primes et gratifications	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	427 000,00	470 000,00	470 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	115 000,00	135 000,00	135 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	48 000,00	50 000,00	50 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 205,00	16 600,00	16 600,00
6518	Autres	0,00	600,00	600,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	200,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 006 930,00	4 487 600,00	4 487 600,00
66	Charges financières (b) (8)	3 000,00	3 000,00	3 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	50 000,00	119 647,55	119 647,55
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	50 000,00	109 647,55	109 647,55
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	765 000,00	2 813 000,00	2 813 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	740 000,00	2 810 000,00	2 810 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	25 000,00	3 000,00	3 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	270 000,00	300 000,00	300 000,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	270 000,00	300 000,00	300 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	97 471,33	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		5 192 401,33	7 723 247,55	7 723 247,55
023	Virement à la section d'investissement	1 688 120,00	1 474 000,00	1 474 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	288 000,00	249 000,00	249 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	288 000,00	249 000,00	249 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 976 120,00	1 723 000,00	1 723 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 976 120,00	1 723 000,00	1 723 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 168 521,33	9 446 247,55	9 446 247,55

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 446 247,55
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	2 000,00	6 000,00	6 000,00
64198	Autres remboursements	2 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 390 000,00	6 950 000,00	6 950 000,00
706	Prestations de services	3 800 000,00	4 950 000,00	4 950 000,00
7083	Locations diverses	2 590 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
7588	Autres	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		6 392 000,00	8 456 000,00	8 456 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 392 000,00	8 456 000,00	8 456 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	3 620,00	3 620,00	3 620,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 620,00	3 620,00	3 620,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 620,00	3 620,00	3 620,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 395 620,00	8 459 620,00	8 459 620,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	986 627,55
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 446 247,55
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	973 500,00	843 000,00	843 000,00
2031	Frais d'études	855 000,00	770 500,00	770 500,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	108 500,00	62 500,00	62 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	534 000,00	323 500,00	323 500,00
2135	Installations générales, agencements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	60 000,00	240 000,00	240 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	65 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	389 000,00	48 500,00	48 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	465 000,00	558 000,00	558 000,00
2313	Constructions	265 000,00	8 000,00	8 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	80 000,00	80 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	470 000,00	470 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 972 500,00	1 724 500,00	1 724 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	70 742,00	70 742,00
Total des dépenses financières		0,00	70 742,00	70 742,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 972 500,00	1 795 242,00	1 795 242,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	3 620,00	3 620,00	3 620,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	3 620,00	3 620,00	3 620,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	3 620,00	3 620,00	3 620,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	16 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	16 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		19 620,00	3 620,00	3 620,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 992 120,00	1 798 862,00	1 798 862,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	378 062,44
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	627 108,14
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 804 032,58
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	75 862,00	75 862,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	27 814,00	27 814,00
13188	des tiers	0,00	48 048,00	48 048,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	75 862,00	75 862,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	256 742,02	1 005 170,58	1 005 170,58
1068	Autres réserves	256 742,02	1 005 170,58	1 005 170,58
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		256 742,02	1 005 170,58	1 005 170,58
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		256 742,02	1 081 032,58	1 081 032,58
021	Virement de la section d'exploitation	1 688 120,00	1 474 000,00	1 474 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	288 000,00	249 000,00	249 000,00
28031	Frais d'études	4 000,00	4 000,00	4 000,00
28033	Frais d'insertion	0,00	300,00	300,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	23 950,00	14 000,00	14 000,00
28131	Bâtiments	1 250,00	1 250,00	1 250,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 600,00	1 600,00	1 600,00
28138	Autres constructions	7 100,00	7 100,00	7 100,00
28158	Autres	1 000,00	1 600,00	1 600,00
28182	Matériel de transport	12 050,00	12 700,00	12 700,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 400,00	8 400,00	8 400,00
28184	Mobilier	4 450,00	3 000,00	3 000,00
28188	Autres	225 200,00	195 050,00	195 050,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 976 120,00	1 723 000,00	1 723 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	16 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	16 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 992 120,00	1 723 000,00	1 723 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 248 862,02	2 804 032,58	2 804 032,58

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 804 032,58
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	21/09/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Les frais relatifs aux documents d'urbanisme	5	21/09/2023
L	Les études et insertions non suivi de réalisations	5	21/09/2023
L	Subventions d'équipement versées ? biens mobiliers, matériel et études	5	21/09/2023
L	Subventions d'équipement versées ? biens immobiliers et installations	30	21/09/2023
L	Subventions d'équipement versées ? projets d'infrastructures d'intérêt national	40	21/09/2023
L	Logiciels, Concessions et droits similaires	2	21/09/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	5	21/09/2023
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	21/09/2023
L	Aménagements, agencements des terrains	25	21/09/2023
L	Immeubles productifs de revenus	30	21/09/2023
L	Parcs de stationnement productifs de revenus	60	21/09/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements des bâtiments et installations	15	21/09/2023
L	Bâtiments légers (chalet, poste de secours, abris...)	10	21/09/2023
L	Installations d'infrastructures portuaires	20	21/09/2023
L	Installations à caractère spécifique	20	21/09/2023
L	Chaînes Mères	15	21/09/2023
L	Appareils de levage	10	21/09/2023
L	Installations de voirie	10	21/09/2023
L	Réseau câblé	15	21/09/2023
L	Réseau d'électrification	15	21/09/2023
L	Autres Réseaux	15	21/09/2023
L	Matériel roulant d'incendie et de défense	10	21/09/2023
L	Autres matériels d'incendie et de défense	10	21/09/2023
L	Installations, matériel et outillage technique - léger	5	21/09/2023
L	Installations, matériel et outillage technique - durable	10	21/09/2023
L	Matériel roulant immatriculé ? poids lourds et balayeuse	8	21/09/2023
L	Matériel roulant immatriculé ? véhicule léger	5	21/09/2023
L	Matériel roulant immatriculé ? 2 roues	5	21/09/2023
L	Matériel roulant non immatriculé	3	21/09/2023
L	Installations générales, aménagements divers	20	21/09/2023
L	Matériel navigant de transport, de carénage	8	21/09/2023
L	Matériel informatique	3	21/09/2023
L	Matériels de bureau et Mobilier	10	21/09/2023
L	Téléphonie	3	21/09/2023
L	Matériel scolaire, culturel et sportif	10	21/09/2023
L	Equipements durable des cuisines	10	21/09/2023
L	Equipements légers des cuisines	5	21/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles	5	21/09/2023
L	Biens de faible valeur	1	21/09/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	2 810 000,00		3 770 000,00	6 580 000,00	0,00	6 580 000,00
PROVISION INDEM RESIL. ANTICIPEE	0,00	31/12/2023	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
PROVISION REDEVANCES "EX-AMO"	1 310 000,00	31/12/2025	2 770 000,00	4 080 000,00	0,00	4 080 000,00
PROVISION INDEM SANS DROIT NI TITRE	1 500 000,00	31/12/2025	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
Dépréciations (2)	3 000,00		2 801,36	5 801,36	0,00	5 801,36
PROVISION DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT	3 000,00	31/12/2025	2 801,36	5 801,36	0,00	5 801,36
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	2 813 000,00		3 772 801,36	6 585 801,36	0,00	6 585 801,36

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-627 108,14	-627 108,14
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-378 062,44	-378 062,44
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 005 170,58	-1 005 170,58

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	1 005 170,58	1 005 170,58
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 005 170,58	-1 005 170,58
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	74 362,00	74 362,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 723 000,00	1 723 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 648 638,00	1 648 638,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		74 362,00	I 74 362,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		74 362,00	74 362,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 620,00	3 620,00
020	Dépenses imprévues	70 742,00	70 742,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 723 000,00	III 1 723 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 723 000,00	1 723 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 000,00	4 000,00
28033	Frais d'insertion	300,00	300,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 000,00	14 000,00
28131	Bâtiments	1 250,00	1 250,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 600,00	1 600,00
28138	Autres constructions	7 100,00	7 100,00
28158	Autres	1 600,00	1 600,00
28182	Matériel de transport	12 700,00	12 700,00
28183	Matériel de bureau et informatique	8 400,00	8 400,00
28184	Mobilier	3 000,00	3 000,00
28188	Autres	195 050,00	195 050,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 474 000,00	1 474 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		26,00	0,00	26,00	0,00	26,00	26,00
Agent d'accueil		5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Agent portuaire		4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Agent technique		5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Assistante de Direction		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Comptable-RH		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur Technique		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Maître de port		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Maître de port adjoint		5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		26,00	0,00	26,00	0,00	26,00	26,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				1 061 550,00		
Agent d'accueil		OTR		36 400,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent d'accueil		OTR		31 200,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent d'accueil		OTR		32 500,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent d'accueil		OTR		30 000,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent d'accueil		OTR		28 600,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent portuaire		OTR		39 000,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent portuaire		OTR		26 000,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent portuaire		OTR		42 900,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent portuaire		OTR		44 200,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent technique		OTR		32 500,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent technique		OTR		33 800,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent technique		OTR		32 500,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent technique		OTR		30 000,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agent technique		OTR		35 000,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Assistante de Direction		OTR		42 900,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Assistante de Direction		OTR		37 700,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Comptable-RH		OTR		53 300,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Directeur Technique		OTR		83 200,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Maître de port		OTR		57 200,00	A contrat Port public de plaisance	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Maître de port		OTR		60 450,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Maître de port		OTR		42 900,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Maître de port adjoint		OTR		39 000,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Maître de port adjoint		OTR		54 600,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Maître de port adjoint		OTR		31 200,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Maître de port adjoint		OTR		46 800,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Maître de port adjoint		OTR		37 700,00	A contrat Port public de plaisance	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				1 061 550,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
DGSA	A	1	42 392,00
DIRECTEUR PORTUAIRE	A	1	113 455,00
DRH	A	1	28 129,00
DIRECTRICE FINANCES	B	1	24 020,00
DSI	B	1	13 173,00
DIRECTRICE MARCHES PUBLICS	B	1	13 637,00
TOTAL GENERAL	A B	6	234 806,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 21/03/2025

Présenté par (1) Le Maire,

A Grimaud le 03/04/2025

(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Grimaud, le 03/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BARTHELEMY PHILIPPE	
BENEDETTO ALAIN	
BERTHELOT VIVANE	
BERTOLOTTO FRANCOIS	
BESSAC JEAN-LOUIS	
CAIETTI ROMAIN	
CARANTA FREDERIC	
CARDAILLAC BENJAMIN	
DELANNO NATACHA	
FAUVEL SYLVIE	
FLORIN MAIRE-DOMINIQUE	
GRIMA JULIETTE	
KISS ANNE	
LAURE MARTINE	
LENTHY JANINE	
MALLARD NICOLE	
MONNI FRANCIS	
MONNIER HUBERT	
ROLAND-ROCCHIA JEAN-MARC	
ROSSET CHRISTOPHE	
ROUX GILLES	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ROUX YVETTE	
SANTA CRUZ SOPHIE	
SCHELLER MICHEL	
SERRA VIRGINIE	
TUNG DENISE	
VETAULT CLAIRE	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.